Les accusations de la part d'associations de faculté sont toujours de cette activité et de ses tensions. Selon certaines d'entre elles, ce fait presque l'ensemble des exécutifs des associations d'étudiants des diverses facultés, la tension entre les membres de l'exécutif de l'A.G.E.L. en regard son existence, l'activité politique de l'association indiquait un noyautage par un petit groupe de gauche et finalement il leur revenait de rétablir l'ordre et de défendre les intérêts des étudiants pensant qu'ils étaient hors-coupe en période active (tract du comité exécutif provisoire).

Certains membres de l'exécutif, seul le président qui souscrivait à certaines de ces accusations (traitons de mandats de la part de quatre (4) membres de l'exécutif), ont réussi ses projets. Selon leur interprétation des événements de cet été, l'A.G.E.L. n'a jamais été aussi active et efficace. De plus en plus d'étudiants, malgré la saison, se joignaient aux actions et des personnes de l'extérieur, ouvriers et associés sociaux, découvraient l'A.G.E.L. et demandaient sa collaboration. En fait les tensions au coin de l'exécutif et entre l'exécutif et le conseil d'administration de l'association n'illustreraient que l'impossibilité du syndicalisme étudiant: sitôt qu'il se passe quelque chose des accusations de noyautage fusent de partout et quand il ne se passe rien personne ne proteste mais tous se demandent pourquoi payer quinze (15) dollars par

année pour rien.

Les conclusions des deux types d'interprétation diffèrent sensiblement. Pour les uns, la solution est la formule fédérale et apolitique. Volontaire à la rigueur, l'association étudiante ne doit voir qu'à la question étudiante: lui fournir les services (information, polycopie, danse, assurance, etc) et défendre ses intérêts (prêts-bourses, frais de scolarité, autres frais, etc). La formule permet le maximum de souplesse dans l'action et de liberté à l'association de faculté, véritable centre de décision, organe représentatif par excellence des étudiants. Les individus qui désireront entreprendre une action politique seront libres de le faire, mais en leur nom seulement. Il serait impossible de se servir de la masse étudiante au nom d'une idée qu'elle ne partage pas.

Le deuxième groupe, après avoir tenté de conserver l'A.G.E.L. en réussissant à faire élire des candidats aux élections de Mars 1969, propose la dissolution de l'association étudiante. La conviction de l'impuissance d'action de l'A.G.E.L. les ont amenés à cette conviction. D'autre part l'on s'est persuadé qu'elle ne donnait pas les services que l'étudiant était en droit d'attendre d'elle. L'administration universitaire remplissait bien son rôle: service de santé, Presses de l'Université Laval, etc. L'A.G.E.L. était donc parfaitement inutile. Inefficace, elle coûte quinze (15)

dollars, argent qui pourrait être beaucoup mieux employé soit par les individus eux-mêmes soit par des groupes volontaires, fondés par eux. S'ajoute à ces objections contre l'A.G.E.L. - service une répugnance idéologique à participer à une association qui ne s'occupe que de services et de bien-être. Pour eux, la politique est une composante vitale de l'action étudiante. Les problèmes québécois et ceux des étudiants se règleront grâce à l'accession du peuple au pouvoir. (Tract "A bas l'A.G.E.L.")

Les deux groupes qui s'affrontaient s'accordaient sur un point: la non-représentativité de l'A.G.E.L.

2. Historique des événements

Le 27 août 1969, à la Résille, salon-salle à manger au Pavillon Pollack, centre social de l'Université Laval, convertie pour l'occasion en salle de réunion, le conseil d'administration de l'A.G.E.L. adopte une résolution proposée par un membre du département d'économique:

" Attendu que la situation actuelle à l'A.G.E.L. suscite du mécontentement de la part de plusieurs facultés,

Attendu que l'Exécutif souffre de conflits intérieurs qui sont cause d'un mauvais fonctionnement et d'un manque d'esprit responsable,

Que la situation présente ne peut se régler que par des changements radicaux au niveau de l'Exécutif,

Il est dûment proposé que l'Exécutif de l'A.G.E.L. remette immédiatement sa démission". (Procès verbal de la réunion du conseil d'administration de l'A.G.E.L. du 27 août 1969)

Trois membres de l'Exécutif refusent catégoriquement de démissionner selon les termes mêmes du procès-verbal. Les autres membres, dont le président, posent des conditions à leur démission.

Devant ce refus, le conseil d'administration adopte la résolution suivante:

" Il est dûment proposé... que les six (6) membres de l'Exécutif... soient suspendus de l'A.G.E.L."

Cette proposition est adoptée à la majorité des membres présents, soit 24 sur 27. Seuls les représentants des facultés de philosophie et du département d'histoire votent contre la proposition. L'ensemble des représentants des autres facultés votent pour la proposition. Les facultés de Lettres, d'agriculture et de sciences sociales, sauf économique, étaient absentes.

Pendant cette même séance l'on congédia le coordonnateur (ce qui devait causer des difficultés légales, le coordonnateur étant, selon la charte, le seul à part les membres

de l'exécutif à pouvoir convoquer officiellement une assemblée générale) l'on remercia de ses services une secrétaire, mit sur pied un comité exécutif provisoire de trois membres dont l'un d'éducation physique, l'autre d'économique et le dernier des sciences de l'administration et prit quelques autres dispositions d'ordre technique.

Nous avons décrit le débat entre les différents groupes en présence tout au cours de l'été jusqu'à la dissolution de l'A.G.E.L., nous ne reviendrons plus là-dessus. Avant de poursuivre l'historique nous voulons cependant ajouter que ce "Coup d'Etat", comme l'ont appelé certains, s'est préparé à la suite de consultation, par des réunions d'une partie des membres du Conseil d'administration.

En effet l'Eprouvette, journal des étudiants de la faculté des Sciences, écrivait en page 3 du volume 3, numéro 1:

> " Les facultés de droit, commerce, architecture, médecine, catéchèse, éducation physique, psychologie, relations industrielles, économique, dans une action préparée de longue date par les sciences suspendent l'actuel exécutif de l'A.G.E.L.".

Le rôle des représentants des étudiants de la faculté des sciences semble important dans le déroulement des événements que nous connaissons. La version de l'Eprouvette

ne fait les préalables retours. Tout au cours de cette période du 27 août au 10 septembre l'attitude des gens du retour ne cesse de profondes mutations. Fidèle à la défense de l'A.G.E.R.L. ne comprenant son mandat, les gens du retour n'ont profondément déçu du fameux mandat général c'est à dire "qui se transforme peu à peu en mandat impératif" selon les mots de l'Epreuvette. Deuxième fois, le 11 août 1969, l'exécutif de l'Association des étudiants du Québec (AEQ) demande que l'Association se retire de l'A.G.E.R.L. et demande aux étudiants de sciences de lui remettre leur cotisation. Quant après-midi, le 1er septembre, l'exécutif de l'AEQ revient sur sa décision. Pour terminer plus loin quelle a été l'attitude de certains membres de cet exécutif lors de l'Assemblée générale de l'A.G.E.R.L. du 10 septembre 1969.

Le 4 septembre, pendant la semaine d'intégration des nouveaux étudiants, certains dits "des Verts", un groupe d'étudiants, dont un membre exécutif de l'ancien exécutif et le directeur du Carabin, journal des étudiants de Laval, ont convoqué une Assemblée générale de l'A.G.E.R.L. assemblée qui devait décider de l'avenir de l'association. Finalement rien n'a été décidé, en plus du chaos provoqué par les "Verts" de la faculté des sciences de l'Administration, la légalité de l'assemblée a été contestée par un membre du comité provisoire. En effet, deux raisons peuvent être invoquées:

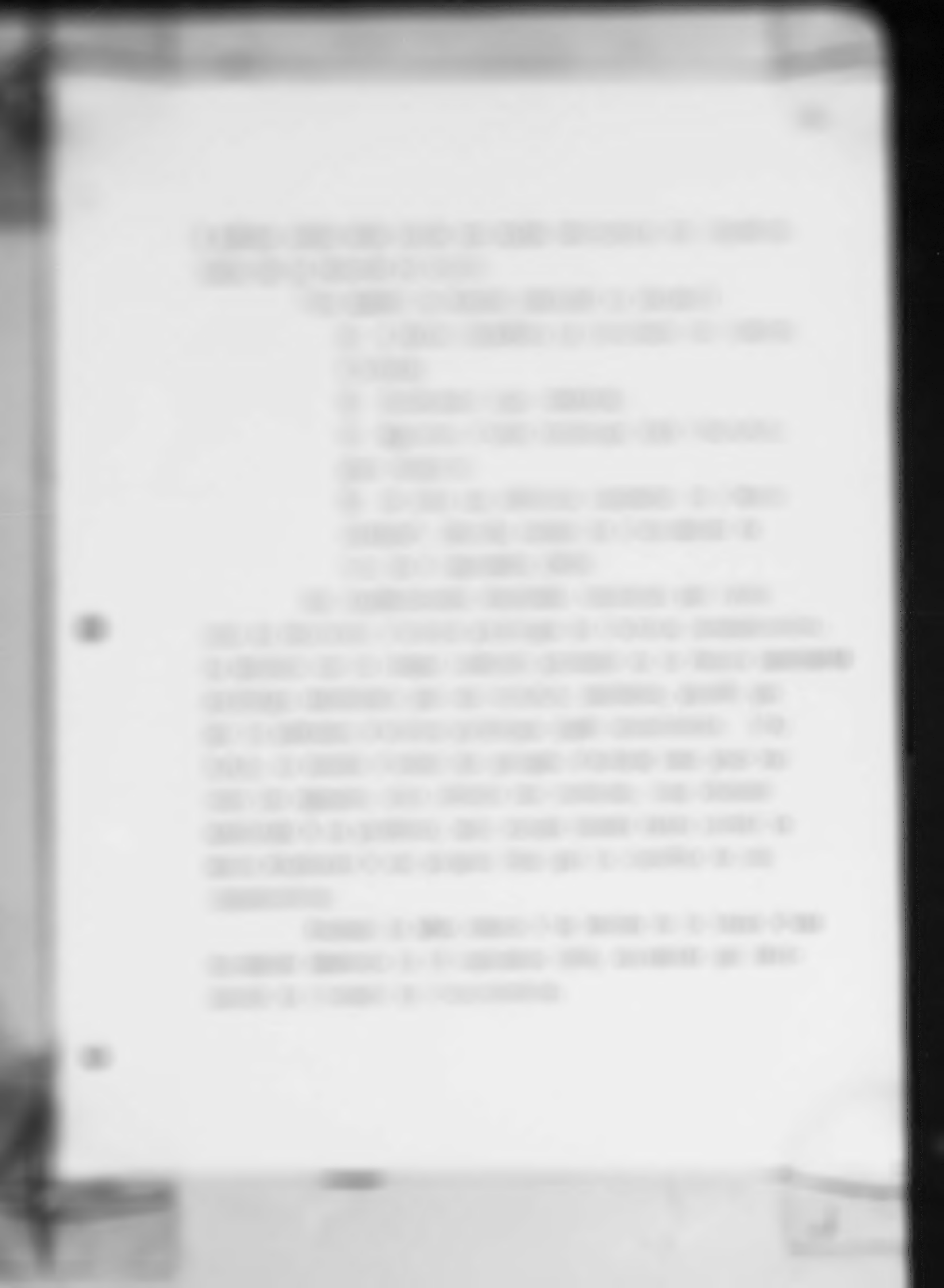

Un trait commun aux deux orientations est le constatation et la conviction que l'unanimité est impossible. Il faudrait cependant, dans une étude ultérieure, tenter de savoir si l'échec des A.G.E. est présenté d'un côté et/ou de l'autre comme la preuve de l'inexistence d'un groupe étudiant dont les intérêts sont, en tant qu'étudiants, fondamentalement les mêmes, ou bien comme le constat de l'échec d'une forme d'organisation qui n'a pas pu ou n'a pas su tenir compte des divergences idéologiques d'un groupe dont les intérêts sont les mêmes quelle que soit la matière étudiée. Dans le premier cas, l'étudiant est un citoyen qui étudie, dans le deuxième, le travail étudiant lui-même, le fait d'étudier fonde le statut de citoyen.

Le 18 septembre vers 19.00 heures, l'assemblée générale de l'A.G.E.L. débute. Le Comité exécutif fit son rapport, en fait c'était un résumé de ses activités: liquider le passé, préparer l'avenir et entre temps assurer l'intérim, précédé d'une explication des événements. Un membre suspendu de l'exécutif donne à son tour sa version des événements. Nous avons au début de ce texte fait mention de ces interprétations divergentes.

Par la suite, selon l'ordre du jour adopté, l'on entendit les propositions des membres de l'A.G.E.L. sur son avenir. L'exécutif de la faculté d'agriculture proposa que:

"L'association générale des étudiants de l'Université Laval soit restructurée sous une forme de Fédération d'Unités de Base (associations de facultés, comités d'action, etc...) groupant les étudiants selon leur tendance politique ou apolitique.

Note: Les règles et pouvoirs de cet organisme devront être clairement établis et séparés entre les unités de base détentrices des pouvoirs politiques et la Fédération centrale qui devient Corporation de Services aux Etudiants".

(Tiré du texte de la proposition de l'exécutif de la faculté d'agriculture distribué par le dit exécutif lors de l'Assemblée générale du 18 septembre 1969).

L'ordre du jour proposait les résolutions adoptées à la réunion du Conseil d'administration du 6 septembre en conformité avec les voeux de cette assemblée du conseil. (voir plus haut).

Le président de l'exécutif de l'AESL présenta à titre individuel, la proposition qui, quoiqu'amendée en ses modalités, devait être adoptée:

" Que l'A.G.E.L. soit abolie..." (Tiré du texte de la proposition du président de l'ASEL distribué lors de

l'assemblée générale du 18 septembre 1969).

Suivent les modalités juridiques et techniques de l'abolition de l'A.G.E.L. Cette proposition fit l'objet de l'étude de l'Assemblée Générale. Le débat fut court, les arguments contre peu nombreux: on invoque l'histoire du mouvement étudiant et la nécessité de s'organiser. L'on discuta plus longuement des aspects techniques de l'abolition.

L'on connaît les résultats du vote: ce qu'il est convenu d'appeler la gauche et la droite s'unirent pour voter l'abolition de l'A.G.E.L., au grand désarroi des membres du Comité exécutif provisoire, grand défenseur du maintien de l'A.G.E.L. mais de sa transformation en fédération d'associations de facultés au service des étudiants.

L'Assemblée disposait automatiquement des propositions de restructuration. L'on proposa par la suite des modalités de partage du budget. Une seule question vraiment litigieuse: "Le Carabin"; devait-on maintenir la subvention accordée par le conseil d'administration ou désavouer cette décision. La subvention fut refusée. Les étudiants ne voulaient plus de journal non-représentatif de leur opinion; en fait, ils craignaient toute organisation qui eut pu être considérée comme représentative d'une part et d'autre part, ils ne voulaient plus d'un journal qui ne les satisfaisait guère.

Nous indiquons au lecteur qu'il nous a été impos-

sible, malgré de nombreuses démarches, d'obtenir le procès-verbal de cette assemblée générale. Nos informations sont donc partielles mais nous avons pu en retenir l'essentiel.

La dernière réunion du Conseil d'administration, à date, eut lieu le 30 septembre. Furent déterminées les modalités précises de la dissolution de l'A.G.E.L.. Le Comité de dissolution, responsable de l'A.G.E.L. depuis lors, ne peut maintenant que poser des gestes de "pure administration" jusqu'au moment où il sera en mesure d'entreprendre les procédures pour obtenir l'abandon de charte. Le dernier geste du conseil d'administration fut de voter une subvention de $1,000.00 au Congrès des affaires québécoises organisé par les étudiants de la faculté de droit et de dédommager les membres du Comité exécutif provisoire.

5. Quelques réflexions à titre de conclusion.

A. L'impression générale que nous laissent les événements est que nous avons assisté à une lutte épique entre idéologies politiques qui s'opposent autour du droit de disposer d'un moribond: l'A.G.E.L... En effet, aucun des acteurs ne désirait conserver l'association étudiante telle qu'ils l'avaient trouvée. Les uns la voulaient politique, les autres apolitique, de service et à structure fédérale, d'autres encore la croyaient irrécupérable et avaient déjà fondé un autre

mouvement, le M.S.P. Notons immédiatement que l'idée de la fédération n'est pas morte avec l'A.G.E.L.. Tout comme à l'Université de Montréal, où certaines associations de faculté voudraient réunir les étudiants par leurs associations de facultés en une Fédération, la même idée persiste à Laval. Cette idée semble surtout défendue par les facultés dites professionnelles en ce sens qu'elles ouvrent directement sur le marché du travail en enseignant à l'individu un ensemble de techniques qu'il aura à appliquer et aussi à adapter, raffiner et rénover dans son milieu de travail.

B. Nous remarquons de plus que 1- les étudiants de la faculté des sciences, quoiqu'instigateurs de la suspension de l'exécutif, se sont dissociés du mouvement et que le président de leur exécutif a proposé la dissolution de l'A.G.E.L. (1);

2- les étudiants des facultés dites professionnelles ont défendu l'idée de la fédération;

3- les étudiants des facultés des lettres, philosophie et sciences humaines (sauf exception déjà mentionnée) se sont tenus à l'écart du débat, sauf lors de l'assemblée générale. Nous retrouvons ici une trichotomie souvent remarquée: étudiants pré-professionnels,

---

1. A l'Université Laval, les étudiants de génie, école professionnelle, sont parties intégrantes de la faculté des sciences. Il faudrait pouvoir isoler les deux cas.

étudiants en sciences pures et étudiants en sciences humaines et sociales. Deux critères permettent habituellement de fonder cette trichotomie: 1- la responsabilité sociale de la connaissance auquelle est confrontée l'étudiant et 2- l'existence ou non d'une filière professionnelle. Le premier critère fonde la séparation des études pré-professionnelles et des études dites scientifiques, le deuxième fonde la séparation entre étudiants des écoles professionnelles et scientifiques d'une part et des étudiants des sciences humaines et sociales d'autre part.

C. Ce qui restreint la portée de cet argument, dans le cas qui nous préoccupe ici, est l'unanimité qu'a manifestée l'Assemblée Générale pour l'abolition de l'A.G.E.L. En effet, les troupes n'auraient pas suivi leurs chefs respectifs. Evidemment, il était impossible de vérifier la composition exacte de l'assemblée, d'autre part, elle était composée de 500 à 1,000 étudiants, volontaires, sur les 10,000 environ, du campus. Faut-il se fier aux chefs ou aux représentants, démocratiquement élus, des étudiants? Faut-il plutôt en croire une Assemblée Générale? Cette question nous semble sibylline!

Il aurait fallu questionner les étudiants, leur demander quelle formule ils privilégiaient et pourquoi.

D. Notre étude se porte sur les leaders; par la force

des choses ce sont eux qui ont pris l'initiative. Leurs attitudes ont pu être clarifiées, succinctement il est vrai. Il nous restera à voir si, dans nos entrevues de groupes, de telles attitudes se retrouvent et sous quelle forme.

François Bélanger.